

Vos questions / nos réponses

## Ma soeur alcoolique refuse sevrage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 15/11/2012 00:42

bjr ma soeur alcoolique depuis de nombreuses annees refuse sevrage, refuse hospitalisation ,  
pourtant etat de sante tres altéré , maigreur , difficulte a marcher , tremblements +++++ ,  
essoufflement, saignements, tombe souvent, MAIS EGALEMENT : troubles du sommeil, dort  
peu , frequents éveils sommeil , trouble du comportement accuse ma mere de la droguer aux  
medoks , menace de sauter du balcon si on la place d'office dans hopital , je recois beaucoup de  
messages telephoniques ou elle est completement "shoutee" (selon la famille descend bouteilles  
pastis au quotidien je crois les petites bouteilles , TROIS ET LA CINQ en UN OU DEUX  
JOURS ,  
VOTRE AIDE NOUS SERA BIENVENUE mes parents fatiguent de cela , la petite soeur qui  
s'en occupe beaucoup ,est tres inquiete et stressée , (MOI AUSSI D'AILLEURS )que peut on  
faire pour l'aider au mieux ??? je me permet de redire qu'au niv intellectuel , mental , elle est  
souvent dans son monde , elle a raison de tout et ne veut rien entendre  
merci je suis infirmiere REA LES GRANDS BRULÉS et je peux tout entendre  
A BIENTOT DE VOUS LIRE MERCI  
patricia

---

### Mise en ligne le 15/11/2012

Bonjour,

Nous comprenons que pour vous, votre famille mais aussi votre sœur, la situation soit difficile à vivre au quotidien. L'inquiétude, l'envie d'agir, le sentiment d'impuissance sont légitimes lorsqu'on est face à un proche hermétique à toute aide et dont l'état de santé physique et psychologique se détériore.

En partant du principe que votre sœur est majeure, vous ne pouvez pas l'obliger à rencontrer des médecins spécialisés, à faire une cure ou une hospitalisation en lien avec sa dépendance à l'alcool. Seule une hospitalisation à la demande d'un tiers, en milieu psychiatrique, est possible si votre sœur devient dangereuse envers elle-même ou les autres.

Vous pouvez cependant lui proposer de voir votre médecin traitant dans un premier temps pour aborder par exemple ses problèmes de sommeil. Ou encore partager avec elle des moments de détente en laissant de côté son alcoolisation.

Nous savons que prendre de la distance peut être compliquée. Aussi, si vous ne pouvez pas agir directement sur l'état de votre sœur alcoolo-dépendante, vous pouvez proposer à vos parents ou votre sœur cadette d'être soutenus dans ce qu'ils vivent. Eux, comme vous, pouvez prendre du temps avec un professionnel afin d'exprimer ce que vous ressentez et ne pas garder ce poids lourd à porter seule.

Nous vous transmettons les coordonnées de deux structures en addictologie-alcoologie proches de chez vous. Les professionnels reçoivent l'entourage de manière gratuite et confidentielle. Vous pouvez également faire appel à Al-Anon, au 01.42.81.97.05, afin de trouver des groupes d'entraide pour famille de personnes alcoolo-dépendantes. Le fait d'échanger avec d'autres personnes sur des situations similaires peut vous permettre de voir la situation sous un autre angle par exemple.

N'hésitez pas à nous appeler au 0811.91.30.30 – Ecoute Alcool - (7j/7, de 8h à 2h, appel anonyme au prix d'une communication locale) si vous souhaitez plus de renseignements ou pour une écoute et un soutien ponctuels.

Bien à vous

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[Centre des Addictions de l'hôpital Sainte Marguerite](#)**

270, boulevard Sainte-Marguerite  
**13009 MARSEILLE**

**Tél :** 04 91 74 40 89

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 16h15, (seul le CAARUD est fermé le mercredi matin)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Substitution :** Unité Méthadone : le matin de 9h à 13h du lundi au vendredi

**[Voir la fiche détaillée](#)**